



D.2025.12.17.1.1.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 17 Décembre 2025

1 – LIGNE C – LIGNE AEROPORT - CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES - CONVENTIONS

1.1.10 – Ligne Aéroport Express : Marché n° LAE 2023 01232 « Travaux d'extension du site de remisage de GAROSSOS - Signalisation Ferroviaire » conclu avec la société CEGELEC MOBILITY WAY - Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Jop)	
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Chollet)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis		X (M. Briand)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Carneiro)	
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Carles)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Exposé de Monsieur le Président :

Le comité syndical

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 06 février 2019, approuvait les ajustements de programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express) dont ceux de la sous-opération Ligne Aéroport Express et notamment la création d'un terminus partiel sur la ligne T1.
- Par délibération D.2019.07.03.1.6 du 03 juillet 2019, autorisait Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre complète n° LAE 2019 13775 M, avec le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, déclarait d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2021.07.07.1.1.2, approuvait les études d'Avant-projet de l'extension du centre de remisage sur le site de Garossos dans le cadre de l'opération Ligne Aéroport Express au coût prévisionnel de travaux de 5 050 000 euros HT (valeur janvier 2017).
- Par délibération n° D.2024.06.27.1.1.10 en date du 27 Juin 2024, le Comité Syndical a autorisé la signature du marché LAE 2023 01232 M (lot n° 04) Signalisation ferroviaire avec la société CEGELEC MOBILITY WAY pour un montant de 1 080 035,37 € HT.

Ce marché, à prix unitaires, a été notifié le 22 juillet 2024 pour une durée de 18 mois à compter de sa date de démarrage notifiée par ordre de service

Le présent avenant 1, d'un montant total de **85 650,46 € HT** (soit + 7,93% du montant du marché initial) est conclu en application des articles

- **L2194-1 6° du Code de la commande publique** : « *Un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque (...) 6° Les modifications sont de faible montant* »
- **Et R2194-8 du Code de la commande publique** « *Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux* »

Cet avenant intègre

- 1) Des modifications de programme, l'ajout de prestations complémentaires et la fixation de plusieurs prix nouveaux qui seront intégrés au Bordereau des Prix Unitaires comme suit :**

PN n°	Libellé	Unité	Prix unitaire € HT
PN 4.1	BOS R1 et RB	Ft	10 192,42
PN 4.2	Indicateur de destination ID31	Ft	11 466,00
PN 4.3	Fourniture câble BOS19-3	Ft	988,20
PN 4.4	Plus-value pour modification du planning essais SIGFER avec intégration des essais en WE	J	1 769,76
PN 4.5	Fourniture d'une nouvelle CPU pour réalisation des essais de Gestion Technique centralisée	U	2 214,68
PN 4.6	Modification gestion d'alarme KFFR	Ft	6 544,98
PN 4.7	Modification de la stratégie essai SIGFER	Ft	16 748,00
PN 4.8	Changement RAL CSG4	Ft	5 673,00
PN 4.9	Modification fonctionnel SIGFER	Ft	19 434,86

En effet, il est apparu en cours d'exécution nécessaire de :

- modifier le fonctionnel des BOS R1B et R1 : 10 192,42€
- D'ajouter un indicateur de direction : 11 466€ HT
- remplacer un câble récepteur BOS R19-3 : 988,20€ HT
- Une plus-value pour travaux en weekend: 12 388,32€ HT
- Approvisionner une nouvelle CPU : 2 214,68€ HT.
- Modifier le fonctionnement des alarmes de franchissement des SIR1i et SIR2i : 6 544,98€
- Modifier la stratégie d'essai SIGFER : 16 748€ HT
- Changer de RAL d'équipement SIGF : 5 673€ HT
- Modifier le fonctionnel SIGFER : 19 434,86€ HT.

Soit un montant total de plus-value de 85 650,46€ HT

2) Une modification du montant du marché

Le présent avenant intègre une plus-value de **85 650,46 € HT** soit une augmentation de 7,93% par rapport au marché initial.

Montant initial du marché	Plus-value financière avenant N°1	Montant total du marché après avenant N°1
1 080 035,37 € HT	85 650,46 € HT	1 165 685,83 € HT

Par ailleurs, compte tenu des modifications générées par le présent avenant, le délai global d'exécution des travaux est porté de 18 à 21 mois.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du 8 décembre 2025, émis un avis favorable à la passation de l'avenant 1 au marché LAE 2023 01232 M d'un montant de 85 650,46 € HT.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° LAE 2023 01232 M à conclure avec la société CEGELEC MOBILITY WAY pour un montant de 85 650,46 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la signature dudit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES